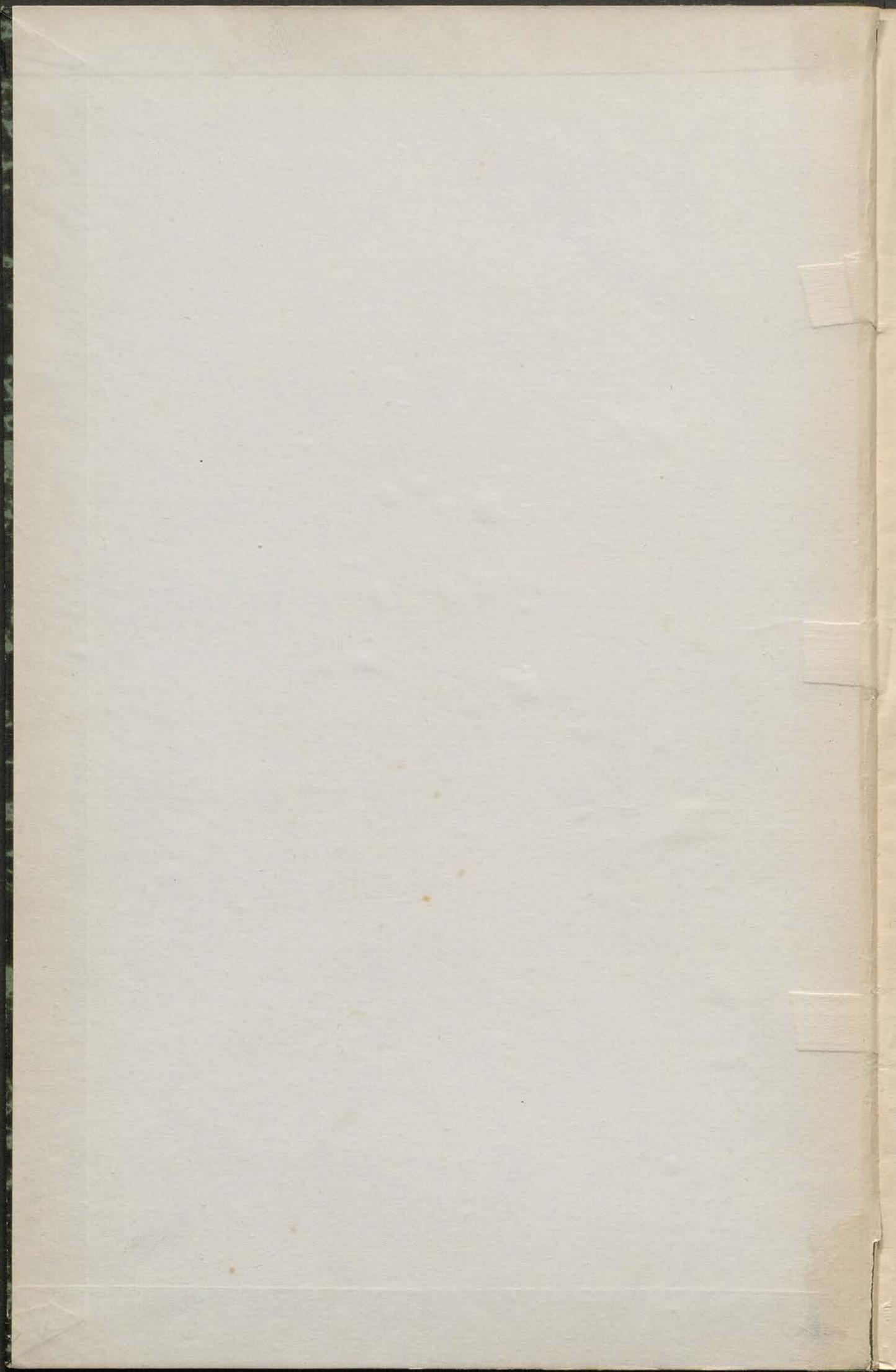


Commission pour l'examen de
la proposition de loi présentée par M. Monis et
plusieurs de ses collègues ayant pour but de compléter
l'article 80 du Code d'Instruction criminelle.



5
2



1245 1872



[1893]



4

Séance du 31 janvier

Président M. Cazot
secrétaire M. Guerin

Chaque membre rapporte la discussion à laquelle a donné lieu, dans le bureau, la proposition. La commission s'exprime à demain et sur la proposition de M. Demôle, décide qu'il y auroit lieu de prévenir M. le garde des sceaux.

Séance du 1 février

Présent M. M. Cazot président Guerin secrétaire -
Demôle, Roger, Mourmerin, Verminac, Lechevre
Lorain -